Réunion technique sur le modèle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention sur l'eau
Budapest, Hongrie, 16-17 janvier 2018
Document d'information 3

PROJET DE MODÈLE RÉVISÉ D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS AU TITRE DE LA CONVENTION SUR L'EAU

Préparé par le secrétariat de la Convention sur l'eau

Contexte

Le premier exercice d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD) et au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) s'est déroulé au cours de l'année 2017. Afin d'éviter la duplication des demandes et de fournir une image plus complète de la coopération, les deux processus d'établissement de rapports ont été réalisés ensemble. Un modèle d'établissement de rapports a été envoyé à tous les pays, tant aux Parties qu'aux non-Parties à la Convention sur l'eau. Celui-ci comportait une partie consacrée au calcul de l'indicateur 6.5.2 des ODD et des parties s'appuyant sur l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau.

En juillet 2017, puis en octobre 2017, les pays qui avaient soumis un rapport national sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et sur la mise en œuvre de la Convention sur l'eau ont été invités à formuler leurs commentaires concernant les processus d'établissement de rapports et le modèle d'établissement de rapports.

Des commentaires concernant le modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau ont été formulés, tant par des Parties que des non-Parties à la Convention, par écrit et lors de discussions engagées à la douzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau de la Convention (Genève, 5-6 juillet 2017). À sa huitième réunion (23-24 mai, Haparanda, Suède), le Comité d'application a étudié le modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau et a formulé plusieurs propositions en vue de sa révision.

Le présent document contient un projet de modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau révisé, établi par le secrétariat de la CEE-ONU s'appuyant sur les commentaires reçus de la part des Parties, des non-Parties et du Comité d'application. Le document contient également un certain nombre de propositions de révision formulées par le secrétariat avec des contributions de l'UNESCO, s'appuyant sur les enseignements tirés de l'analyse des rapports soumis par les Parties et les non-Parties. Toutes les modifications proposées sont mises en évidence à travers l'utilisation du suivi des modifications.

Tous les commentaires reçus au cours du processus et certaines explications concernant les modifications proposées correspondantes, se trouvent dans le document intitulé « Aperçu des commentaires reçus sur le modèle pour l'établissement de rapports au titre de l'indicateur 6.5.2 des ODD et de la Convention sur l'eau et comment ces commentaires ont été reflétés dans le modèle révisé » (Document d'information 4).

Bon nombre des commentaires reçus indiquaient que, de façon générale, le modèle était équilibré et approprié. En outre, le nombre très élevé de réponses (plus de 100 pays, tant des Parties que des non-Parties à la Convention, ont complété le modèle dès le16 décembre 2017), ont démontré que l'établissement de rapports était faisable et utile. Le premier exercice d'établissement de rapports ayant constitué un travail exigeant pour les pays, beaucoup d'entre eux ont demandé à ce que le

nombre de modifications apportées au modèle soit limité afin qu'ils puissent s'appuyer autant que possible sur le premier établissement de rapports pour les cycles d'établissement de rapports futurs.

Le premier exercice d'établissement de rapports a également démontré les avantages que présentait le couplage de l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et celui au titre de la Convention sur l'eau, tant pour les Parties que pour les non-Parties, afin d'éviter la duplication des demandes et de dresser une image plus complète de la coopération. Les questions intégrées dans ce modèle seront ainsi examinées au sein d'un modèle commun établi avec l'UNESCO, l'autre agence co-dépositaire de l'indicateur 6.5.2, des ODD, dans l'objectif, tant de fournir des preuves à l'appui du calcul de l'indicateur que de dresser une image plus complète de la coopération.

Néanmoins, les rapports soumis et les commentaires reçus ont démontré qu'un certain nombre de questions manquent de clarté et pourraient faire l'objet d'interprétations diverses. Il semblerait que de nombreuses questions liées à la clarification ou à des difficultés rencontrées au moment de remplir le modèle, pourraient être traitées en fournissant une orientation supplémentaire. Le secrétariat propose ainsi d'élaborer un guide pour compléter le modèle. Ce guide, consacré à l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau, pourrait notamment contenir un glossaire des termes utilisés ainsi que des exemples de la façon dont les différentes questions et parties pourraient être traitées ; certains des textes explicatifs actuellement inclus dans le modèle pourraient être déplacés vers le guide pour compléter les rapports. Il est proposé que la Réunion des Parties charge le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau d'établir ce guide à temps pour le prochain exercice d'établissement de rapports.

La réunion technique est invitée à étudier le projet de modèle révisé, à le revoir et à le modifier en s'appuyant sur l'expérience des pays en termes d'établissement de rapports, et à confier au secrétariat l'établissement de la prochaine version à étudier à la treizième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau au titre de la Convention sur l'eau, qui se tiendra à Genève les 29 et 30 mai 2018. Le modèle d'établissement de rapports au titre de la Convention sera ensuite présenté en vue de son adoption par la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau à sa huitième session (10-12 octobre 2018, Astana, Kazakhstan). Des éléments de la décision concernant l'établissement de rapports au titre de la Convention sur l'eau seront examinés durant la réunion technique.

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS AU TITRE DE LA CONVENTION

Votre pays est-il Partie à des accords ou arrangements transfrontières de protection et / ou de gestion des eaux transfrontières (par exemple, des cours d'eau, des lacs ou des eaux souterraines ~~des eaux de surface ou des aquifères~~), qu'ils soient bilatéraux ou~~,~~ multilatéraux ~~et / ou qu'ils concernent tel ou tel bassin)~~ ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, indiquer les accords ou arrangements bilatéraux et~~,~~ multilatéraux ~~et de bassin~~ (pour chacun des pays concernés) : [à compléter]

II. Questions concernant chaque bassin, sous-bassin ou groupe de bassins~~cours d'eau, lac ou aquifère~~ transfrontière (cours d'eau, lac ou aquifère)

Veuillez remplir cette deuxième partie pour chaque bassin transfrontière~~,~~ (bassin de cours d'eau, lac ou aquifère) ~~transfrontière~~, ou un groupe de bassins couverts par le même accord ou arrangement et pour lesquels les conditions sont similaires~~. Il pourrait également être commode de regrouper les bassins ou sous-bassins dans lesquels votre pays a une participation très faible~~[1]. Dans certains cas, vous pouvez fournir des informations sur un bassin et l'un ou plusieurs de ses sous-bassins, par exemple, lorsque votre pays est partie à des accords[2] ou arrangements portant à la fois sur le bassin et sur son sous-bassin. Vous pouvez coordonner vos réponses avec d'autres États avec lesquels votre pays partage le bassin, le sous-bassin ou le groupe de bassins transfrontière ~~ou l'aquifère~~ en question, voire établir un rapport commun pour les bassins ou aquifères partagés. Les informations d'ordre général sur la gestion des eaux transfrontières au niveau national doivent figurer dans la partie III et ne pas être répétées dans la présente partie.

Veuillez reproduire et répondre à toutes les questions de la partie ~~II~~ pour chaque bassin, sous-bassin ou groupe de bassins ~~cours d'eau, lac ou aquifère, ou groupe de bassins~~ transfrontière.

Nom du bassin, du sous-bassin ou du groupe de bassins transfrontière ~~cours d'eau, du lac ou de l'aquifère transfrontière ou du groupe de ces entités~~ : [à compléter]

Liste des États riverains : [à compléter]

~~et~~ Pourcentage du territoire de votre pays dans le bassin, le sous-bassin ou le groupe de bassins~~pPart du pays dans le bassin~~ : [à compléter]

---

[1] En principe, la partie II doit être présentée pour tous les bassins, cours d'eau, lacs ou aquifères transfrontières du pays, mais les États peuvent décider de regrouper les bassins dans lesquels leur part est faible ou omettre les bassins dans lesquels leur part est négligeable, par exemple inférieure à 1 %.

[2] Dans la partie II, le terme « accord » recouvre toutes sortes de traités, conventions et accords prévoyant une coopération dans le domaine des eaux transfrontières. La partie II peut également être remplie pour d'autres types d'arrangements, tels que les mémorandums d'accord.

1a. Quels sont les principales utilisations de l'eau au sein du bassin, du sous-bassin ou du groupe de bassins ?

Industrie ☐

Agriculture ☐

Transport (par exemple, la navigation) ☐

Usages domestiques, notamment l'approvisionnement en eau potable ☐

Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie ☐

Pêche ☐

Tourisme ☐

Protection de la nature ☐

Autres (énumérer) : [à compléter]

1. Existe-t-il un ou plusieurs accords ou arrangements (bilatéraux ou multilatéraux) transfrontières concernant ce bassin, ce sous-bassin ou ce groupe de bassins ?

Un ou plusieurs accords ou arrangements existent et sont en vigueur ☐

Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur ☐

Un accord ou un arrangement a été élaboré, mais il n'est pas en vigueur pour tous les riverains ☐

Indiquer le nom du ou des accords ou des arrangements : [à compléter]

Un accord ou un arrangement est en cours d'élaboration ☐

Il n'existe pas d'accord ou d'arrangement ☐

S'il n'y a pas d'accord ou d'arrangement ou si l'accord ou l'arrangement n'est pas en vigueur, expliquer brièvement pourquoi et donner des informations sur tout projet visant à remédier à la situation : [à compléter]

S'il n'existe aucun accord ou arrangement et qu'il n'existe pas non plus d'organe commun ou de mécanisme pour les bassins, le sous-bassin ou le groupe de bassins~~cours d'eau, lacs ou aquifères~~ transfrontières, passer directement à la question 4 ; s'il n'existe pas d'accord ou d'arrangement mais qu'il existe un organe commun ou un mécanisme, passer à la question 3.

Il faut répondre aux questions 2 et 3 pour chaque accord ou arrangement bilatéral ou multilatéral en vigueur dans le bassin, le sous-bassin ou le groupe de bassins ~~cours d'eau, lac, aquifère ou groupe de bassins ou sous-bassins~~ transfrontières.

2. a) L'accord ou l'arrangement précise-t-il la zone ~~du bassin~~ sur laquelle porte la coopération ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, vise-t-il le bassin, ou le groupe de bassins, dans son ensemble, ainsi que tous les États riverains ?

Oui ☐/Non ☐

Explications supplémentaires ; [à compléter]

~~Dans la négative, à quoi s'applique-t-il ? [à compléter]~~

Si l'accord ou l'arrangement porte sur un sous-bassin, couvre-t-il le sous-bassin dans son ensemble ?

Oui ☐/Non ☐

Dans la négative, à quoi s'applique-t-il ? [à compléter]

Quels États (y compris le vôtre) sont-ils liés par cet accord ou arrangement ? (*donner la liste*) : [à compléter]

b) Si l'accord ou l'arrangement se réfère principalement au bassin ou sous-bassin d'un cours d'eau ou d'un lac, vise-t-il également l~~L~~es aquifères (ou masses d'eau souterraines)~~ sont ils visés par l'accord / l'arrangement~~ ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, veuillez énumérer des aquifères visés par l'accord ou l'arrangement : [à compléter]

c) Quel est le champ d'application de l'accord ou de l'arrangement ?

- Toutes les utilisations de l'eau ☐
- Une seule utilisation de l'eau ou un seul secteur ☐
- Plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs ☐

Si l'accord porte sur une ou plusieurs utilisations de l'eau ou secteurs, préciser (cocher les cases appropriées) :

Utilisations de l'eau ou secteurs

- Industrie ☐
- Agriculture ☐
- Transport (par exemple, navigation) ☐
- Ménages ☐
- Énergie : hydroélectricité et autres types d'énergie ☐
- Tourisme ☐
- Protection de la nature ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

d) Quels thèmes ou domaines de coopération sont-ils visés par l'accord ou l'arrangement ?

Questions procédurales et institutionnelles

- Prévention et résolution des litiges et conflits ☐
- Coopération institutionnelle (organes communs) ☐
- Consultation sur les mesures prévues ☐
- Assistance mutuelle ☐

Thèmes de coopération

Perspectives et objectifs de gestion communs ☐

Questions importantes touchant à la gestion commune des eaux ☐

Navigation ☐

Protection de la santé humaine ☐

Protection de l'environnement (écosystème) ☐

Qualité de l'eau ☐

Quantité ou allocation des ressources en eau ☐

Coopération dans la lutte contre les inondations ☐

Coopération dans la lutte contre la sécheresse ☐

Adaptation aux changements climatiques ☐

Surveillance et échange d'informations

Évaluations communes ☐

Collecte et mise en commun de données ☐

Surveillance commune ☐

Inventaires communs de données relatives à la pollution ☐

Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau ☐

Procédures communes d'alerte rapide et d'alarme ☐

Échange de données d'expérience entre États riverains ☐

Échange d'informations sur les mesures prévues ☐

Planification et gestion communes

Élaboration de règlements communs sur des thèmes spécifiques ☐

Élaboration de plans de gestion ou de plans d'action internationaux
ou communs pour des cours d'eau, lacs ou bassins aquifères ☐

Gestion d'infrastructures partagées ☐

Établissement d'infrastructures partagées ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés auxquels votre pays fait face concernant l'accord ou l'arrangement et son application, le cas échéant ~~(*veuillez les décrire*) : [à compléter]~~ ?

Aligner la mise en œuvre de l'accord ou de l'arrangement sur la législation, les politiques et les programmes nationaux ☐

Aligner la mise en œuvre de l'accord ou de l'arrangement sur la législation, les politiques et les programmes régionaux ☐

Manque de ressources financières ☐

Capacité humaine insuffisante ☐

Capacité technique insuffisante ☐

Intérêts concurrents entre parties ☐

Pas de difficultés particulières ☐

Autre (*veuillez les décrire*): [à compléter]

f) Quelles sont les principales réalisations en matière d'application de l'accord ou de l'arrangement et quels ont été les principaux facteurs de ce succès ? [à compléter]

g) Joindre une copie de l'accord ou de l'arrangement ou indiquer l'adresse Web à laquelle le document peut être consulté (*joindre le document ou indiquer l'adresse Web*) : [à compléter]

3. Votre pays est-il membre d'un ou plusieurs organes communs ou mécanisme pour ce~~ pour cet accord ou cet arrangement opérationnels~~ bassin, sous-bassin, ou groupe de bassins ?

Oui ☐/Non ☐

Dans la négative, indiquer pourquoi : [à compléter]

Lorsqu'il existe un ou plusieurs organes communs

a) S'il existe un organe commun ou un mécanisme, de quel type d'organe ou de mécanisme s'agit-il ? (*cocher une case*)

Plénipotentiaire ☐

Commission bilatérale ☐

Commission de bassin ou assimilée ☐

Réunion de groupe d'experts ou réunion de point focaux nationaux ☐

Autre (*préciser*) : [à compléter]

b) L'organe commun ou le mécanisme est-il chargé de l'ensemble du bassin, du ~~ou~~ sous-bassin~~,~~ ou du groupe de bassin~~des cours d'eau, des lacs ou des aquifères~~ transfrontière~~, ou du groupe~~transfrontièresde bassins, ~~et de tous les États riverains~~ ?

Oui ☐/Non ☐

Dans la négative, de quoi est-il chargé ? : [à compléter]

c) Quels États (y compris le vôtre) sont-ils membres de l'organe commun ou du mécanisme ? (*veuillez énumérer*) : [à compléter]

(...) Existe-t-il des États riverains qui ne soient pas membres de l'organe commun ou du mécanisme ? (veuillez donner la liste) : [à compléter]

(…) Si les États riverains ne sont pas tous membres de l'organe commun ou du mécanisme, comment l'organe commun ou le mécanisme coopère-t-il avec eux ?

Pas de coopération ☐

Ils ont le statut d'observateurs ☐

Autre (*préciser*) : [à compléter]

d) L'organe commun ou le mécanisme présente-t-il l'une des caractéristiques suivantes ? (*cocher les cases appropriées*)

Un secrétariat ☐

Si le secrétariat est une structure permanente, s'agit-il d'un secrétariat commun ou chaque pays dispose-t-il de son propre secrétariat ? (*préciser*) : [à compléter]

Un ou des organes subsidiaires ☐

Préciser (par exemple, groupes de travail sur des thèmes spécifiques) :

Autres caractéristiques : [à compléter]

e) Quelles sont les tâches et activités de cet organe commun ou du mécanisme [3] ?

Identification des sources de pollution ☐

Collecte et échange de données ☐

Surveillance commune ☐

Tenue d'inventaires communs de données relatives à la pollution ☐

Établissement de limites d'émission ☐

Élaboration d'objectifs communs en matière de qualité de l'eau ☐

Gestion et prévention des risques d'inondation ou de sécheresse ☐

Préparation aux événements extrêmes, par exemple, procédures communes d'alerte rapide et d'alarme ☐

Surveillance, alerte précoce et intervention concernant les maladies liées à l'eau ☐

Répartition des ressources en eau et / ou régulation des flux ☐

Élaboration des politiques générales ☐

Contrôle de la mise en œuvre ☐

Échange de données d'expérience entre États riverains ☐

Échange d'informations sur les utilisations de l'eau et des installations connexes actuelles et prévues ☐

Règlement des litiges et conflits ☐

Consultations sur les mesures prévues ☐

---

3 Dans cette rubrique peuvent figurer des tâches effectuées conformément à l'accord ou des tâches ajoutées par l'organe commun ou ses organes subsidiaires. Il convient d'indiquer les tâches dont l'exécution est coordonnée par l'organe commun et celles qu'il effectue lui-même.

Échange d'informations sur la meilleure technologie disponible ☐

Participation à une EIE transfrontière ☐

Élaboration de plans de gestion du bassin fluvial, lacustre ou aquifère ou de plans d'action ☐

Gestion d'infrastructures partagées ☐

Traitement des altérations hydromorphologiques ☐

Adaptation aux changements climatiques ☐

Stratégie conjointe de communication ☐

Participation et consultation du public à l'échelle du bassin ou de l'organe commun, par exemple concernant les plans de gestion du bassin ☐

Ressources communes à l'appui de la coopération transfrontière ☐

Renforcement des capacités ☐

Autres tâches (*préciser*) : [à compléter]

f) Quels sont les principaux problèmes et difficultés éventuels auxquels votre pays fait face concernant le fonctionnement de l'organe commun ou du mécanisme ?

Problèmes de gouvernance ☐

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Retards imprévus dans la planification ☐

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque de ressources ☐

Préciser lesquelles, le cas échéant : [à compléter]

Absence de mécanisme d'exécution des mesures décidées ☐

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Absence de mesures efficaces ☐

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Événements extrêmes imprévus ☐

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Manque d'informations et de prévisions fiables ☐

Préciser lesquels, le cas échéant : [à compléter]

Autres difficultés et problèmes (*indiquer lesquels et les décrire, le cas échéant*) : [à compléter]

~~g) Si les États riverains ne sont pas tous membres de l'organe commun, comment l'organe coopère-t-il avec eux ?~~

~~Pas de coopération~~ ☐

~~Ils ont le statut d'observateur~~ ☐

~~Autres (*préciser*) : [à compléter]~~

h) L'organe commun commun ou le mécanisme ou ses organes subsidiaires se rencontrent-ils régulièrement ?

Oui ☐/ Non ☐

Dans l'affirmative, à quelle fréquence se réunissent-ils ? ~~*[à compléter]*~~

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

i) Quels sont les principaux résultats obtenus en ce qui concerne l'organe commun ou le mécanisme ? [à compléter]

~~j) Les représentants des organisations internationales sont ils invités aux réunions de l'organe ou des organes communs en qualité d'observateurs ?~~

~~Oui~~ ☐~~/Non~~ ☐

k) L'organe commun ou le mécanisme a-t-il déjà invité un État côtier non-riverain à coopérer ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, préciser. Dans la négative, expliquer pourquoi, par exemple, les États côtiers pertinents sont-ils également des États riverains et sont-ils ainsi déjà membres de l'organe commun ou du mécanisme ? : [à compléter]

4. Des objectifs communs, une stratégie commune, ou ~~Existe-t-il~~ un plan de gestion commun ou coordonné ont-ils été convenus concernant le bassin, le sous-bassin ou le groupe de bassins ~~(tel qu'un plan d'action ou une stratégie commune)~~ ~~ou des objectifs communs ont ils été définis~~ ~~visant spécifiquement les eaux transfrontières faisant l'objet de la coopération~~ ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, fournir de plus amples renseignements : [à compléter]

5. De quelles mesures de protection bénéficie le bassin, le sous-bassin ou le groupe de bassins~~, cours d'eau, lac ou aquifère~~ transfrontière, s'agissant notamment des écosystèmes, dans le cadre de l'utilisation durable et rationnelle de l'eau ?

Réglementation des effets négatifs sur la géomorphologie et la géologie du bassin, par exemple, la régulation de l'urbanisation, la déforestation, l'extraction du sable et du gravier ☐

Normes relatives aux flux environnementaux, notamment la considération des niveaux et des cycles saisonniers ☐

Protection de la qualité de l'eau, par exemple, des nitrates, des pesticides, des coliformes fécaux, des métaux lourds ☐

Protection des espèces et des habitats ☐

~~Activités de boisement~~ ☐

~~Reconstitution des écosystèmes~~ ☐

~~Normes relatives aux flux environnementaux~~ ☐

~~Mesures concernant les eaux souterraines (par exemple, zones de protection)~~ ☐

Autres mesures (*préciser*) : [à compléter]

6. a) Votre pays échange-t-il des informations et des données avec d'autres États riverains du bassin, du sous-bassin ou du groupe de bassins ?

Oui ☐/Non ☐

b) Dans l'affirmative, quels sont les thèmes qui font l'objet de ces échanges d'informations et de données ?

Conditions environnementales ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Activités de recherche et application des meilleurs techniques disponibles ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Données relatives à la surveillance des émissions ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Mesures planifiées prises pour prévenir, maîtriser ou réduire les impacts transfrontières ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Sources de pollution ponctuelles ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Sources de pollution diffuses ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Altérations hydromorphologiques existantes (barrages, etc.) ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Rejets ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Prélèvements d'eau ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Mesures planifiées ayant un impact transfrontière, telles que le développement des infrastructures ☐

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Autres thèmes (*préciser*) : [à compléter]

Plus d'une fois par an ☐

Une fois par an ☐

Moins d'une fois par an ☐

Autres remarques, par exemple, couverture spatiale du partage des données et des informations : [à compléter]

c) Existe-t-il une base de données ou plateforme d'information partagée ?

Oui ☐/Non ☐

d) La base de données est-elle accessible au public ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, indiquer l'adresse Web à laquelle elle peut être consultée : [à compléter]

e) Quels sont les principaux problèmes et difficultés rencontrés en matière d'échange de données, le cas échéant ? ~~(*préciser*) : [à compléter]~~

Fréquence et synchronisation des échanges ☐

Synchronisation des échanges ☐

Comparabilité des données et informations ☐

Couverture spatiale limitée ☐

Ressources insuffisantes (techniques et/ou financières) ☐

Autre (*précisez*) : [à compléter]

Remarques supplémentaires : [à compléter]

f) Quels sont les principaux avantages de l'échange de données sur le bassin, le sous-bassin ou le groupe de bassins~~s eaux transfrontières faisant l'objet de la coopération~~ ? (*préciser*) : [à compléter]

7. Les États riverains exercent-ils une surveillance commune du bassin, du sous-bassin ou du groupe de bassins~~cours d'eau, lac ou aquifère transfrontière~~ ?

Oui ☐/Non ☐

a) Dans l'affirmative, que recouvre la surveillance commune ?

	Couvert?	*Hydrologique*	*Écologique*	*Chimique*
Eaux frontalières de surface	☐	☐	☐	☐
Eaux de surface dans l'ensemble du bassin	☐	☐	☐	☐
Eaux de surface du cours d'eau principal	☐	☐	☐	☐
Aquifère(s) transfrontières (~~ou eaux souterraines) reliés entre eux~~	☐	☐	☐	☐
Aquifère(s) ~~(ou eaux souterraines) non~~ reliés ~~entre eux~~à un cours d'eau transfrontière	☐	☐	☐	☐

b) S'il y a surveillance commune, comment est-elle effectuée ?

Stations nationales de surveillance reliées en réseau ou stations communes ☐

Veuillez préciser, le cas échéant : [à compléter]

Méthodes communes et concertées ☐

Veuillez préciser, le cas échéant : [à compléter]

Échantillonnage conjoint ☐

Veuillez préciser, le cas échéant : [à compléter]

Réseau commun de surveillance ☐

Veuillez préciser, le cas échéant : [à compléter]

Paramètres communs concertés ☐

Veuillez préciser, le cas échéant : [à compléter]

c) Décrire les principales réalisations concernant la surveillance commune, le cas échéant : [à compléter]

d) Décrire toute difficulté rencontrée dans le cadre de la surveillance commune : [à compléter]

8. Les États riverains procèdent-ils à une évaluation commune du bassin, du sous-bassin ou du groupe de bassins ~~du cours d'eau, du lac ou de l'aquifère~~ transfrontière ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, indiquer la date de la dernière ou de l'unique évaluation, la fréquence et la portée (par exemple, eaux de surface ou eaux souterraines seulement, sources de pollution, etc.) de l'évaluation et de la méthode d'évaluation appliquée : [à compléter]

9. Les États riverains sont-ils convenus d'utiliser des normes communes de qualité de l'eau ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, ~~*ces normes sont-elles fondées sur une norme internationale ou régionale (préciser laquelle) ou s'inspirent-elles des normes nationales des États riverains ?*~~ quelles normes ont-elles été appliquées, par exemple des normes régionales ou internationales (veuillez préciser lesquelles) ou les normes nationales des États riverains ont-elles été appliquées ? [à compléter]

10. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière de la pollution accidentelle ?

Notification et communication ☐

Système coordonné ou commun d'alarme en cas de pollution accidentelle de l'eau ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Pas de mesure ☐

Dans la négative, indiquer pourquoi. Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

11. Quelles sont les mesures appliquées pour prévenir ou limiter l'impact transfrontière des événements météorologiques extrêmes ?

Notification et communication ☐

Système d'alarme coordonné ou commun en cas d'inondation ☐

Système d'alarme coordonné ou commun en cas de sécheresse ☐

Stratégie commune d'adaptation aux changements climatiques ☐

Stratégie commune de réduction des risques de catastrophe ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Pas de mesure ☐

Dans la négative, indiquer pourquoi. Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte votre pays pour mettre en place ce genre de mesures ? [à compléter]

12. En cas de situation critique, des procédures d'assistance mutuelle sont-elles en place ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, les décrire brièvement : [à compléter]

13. Le public ou les parties prenantes participent-ils à la gestion des eaux transfrontières du bassin, du sous-bassin ou du groupe de bassins~~cours d'eau, lac ou aquifère~~ ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, comment ? (cocher toutes les cases appropriées) (N. B. : Si votre pays est Partie à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), vous pouvez renvoyer au rapport établi par votre pays au titre de cette convention :

Les parties prenantes ont le statut d'observateur auprès d'un organe commun ou d'un mécanisme ☐

Dans l'affirmative, indiquer les parties prenantes pour ~~chaque~~ l'organe commun ou le mécanisme : [à compléter]

Organisations intergouvernementales ☐

Organisations non-gouvernementales ☐

Organisations et associations de secteurs privés ☐

Groupes ou associations d'usagers de l'eau ☐

Établissements universitaires ou de recherche ☐

Grand public ☐

Autres (précisez) : [à compléter]

Accès du public à l'information ☐

Consultation sur les mesures prévues ou les plans de gestion
du bassin fluvial[4] ☐

Participation du public ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Ne pas oublier de remplir la partie II pour chacun des bassins, du sous-bassin ou du groupe de bassins~~**cours d'eau, lacs et aquifères**~~ **transfrontières. Joindre une copie des accords ou des arrangements, le cas échéant.**

4 Ou, le cas échéant, les plans de gestion de l'aquifère.

III . Gestion des eaux transfrontières au niveau national

Dans cette ~~première~~ partie, vous êtes invité à fournir des informations d'ordre général sur la gestion des eaux transfrontières au niveau national. Les informations relatives à des bassins, du sous-bassin ou du groupe de bassins~~cours d'eau, lacs ou aquifères~~ transfrontières ~~et à des accords transfrontières précis~~ doivent être présentées exclusivement dans la partie II, sans être mentionnées dans ~~la première~~cette partie.

1. a) La législation, les politiques, les plans d'action et les stratégies de votre pays prévoient-elles des mesures visant à prévenir, maîtriser et réduire tout impact transfrontière ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement la législation, les politiques, les stratégies et les plans d'action nationaux principaux~~indiquer les principaux textes de lois~~ : [à compléter]

~~b) Les politiques, plans d'action et stratégies de votre pays prévoient-ils des mesures visant à prévenir, maîtriser ou réduire tout impact transfrontière ?~~

~~Oui ☐/Non ☐~~

~~*Dans l'affirmative, indiquer les politiques, plans d'action et stratégies principaux* : [à compléter]~~

c) La législation de votre pays établit-elle les principes suivants ?

Principe de précaution Oui ☐/Non ☐

Principe pollueur-payeur Oui ☐/Non ☐

Développement durable Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement la façon dont ces principes sont mis en œuvre au niveau national : [à compléter]

d) Existe-t-il dans votre pays un système national de permis ou d'autorisation de rejet des eaux usées et autres formes de pollution provenant de sources ponctuelles~~ *(par exemple, dans les secteurs de l'industrie, de l'exploitation minière, de l'énergie, de la gestion municipale, de la gestion des eaux usées ou d'autres secteurs)*~~ ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, pour quels secteurs ? ~~*(préciser)* : [à compléter]~~

Industrie ☐

Exploitation minière ☐

Énergie ☐

Gestion municipale ☐

Cultures des terres ☐

Élevages ☐

Production de tourbe ☐

Aquaculture ☐

Autre (énumérez) : [à compléter]

Veuillez décrire brièvement le système d'octroi de licence ou d'autorisation en indiquant si le système prévoit de fixer des limites d'émission fondées sur la meilleure technologie disponible ?

Dans le cas contraire, expliquer pourquoi (en donnant les raisons les plus importantes) ou indiquer s'il est prévu de mettre en place un système de permis ou d'autorisations :

~~*S'il existe dans votre pays un système d'autorisations, préciser si ce système prévoit la fixation de limites d'émission fondées sur la meilleure technologie disponible ?*~~

~~Oui ☐/Non ☐~~

e) Les rejets autorisés sont-ils surveillés et contrôlés ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, comment ? (*cocher les cases appropriées*) :

Surveillance des rejets ☐

Surveillance des impacts physiques et chimiques sur l'eau ☐

Surveillance des impacts écologiques sur l'eau ☐

Conditions de délivrance des permis ☐

Inspection ☐

Autres moyens (*préciser*) : [à compléter]

S'il n'existe pas dans votre pays de système de surveillance des rejets, expliquer pourquoi ou indiquer s'il existe des projets de mise en place d'un tel système : [à compléter]

f) Quelles sont les principales mesures prises par votre pays pour réduire les sources diffuses de pollution des eaux transfrontières (*par exemple provenant des secteurs de l'agriculture, des transports, de l'exploitation forestière ou de l'aquaculture*) ? *Les mesures énumérées ci-après concernent l'agriculture, mais d'autres secteurs pourraient avoir une incidence plus grande; n'oubliez pas de les inclure dans « autres »* :

Mesures législatives

Normes régissant l'utilisation d'engrais ☐

Normes régissant l'utilisation de lisier ou de fumier ☐

Interdiction de l'utilisation de pesticides ou normes régissant cette utilisation ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Mesures économiques et financières

Mesures d'incitation financière ☐

Écotaxes (par exemple sur les engrais) ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Services de vulgarisation agricole ☐

Mesures techniques

Mesures de contrôle à la source

Rotation des cultures ☐

Contrôle du travail de la terre ☐

Cultures de couverture hivernales ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Autres mesures

Bandes tampon / filtrantes ☐

Reconstitution des zones humides ☐

Pièges à sédiments ☐

Mesures chimiques ☐

Autres (*préciser*) : [à compléter]

Autres types de mesures ☐

Si oui, préciser : [à compléter]

g) Quelles sont les principales mesures prises par votre pays pour une utilisation plus efficace des ressources en eau ?

Cocher la case appropriée (*toutes ne sont pas nécessairement pertinentes*)

Système de réglementation des prélèvements d'eau ☐

Surveillance et contrôle des prélèvements ☐

Définition claire des droits d'usage de l'eau ☐

Établissement d'une liste des priorités en termes de répartition de l'eau ☐

Technologies permettant d'économiser l'eau ☐

Techniques d'irrigation perfectionnées ☐

Activités de régulation de la demande ☐

Autres moyens (précisez) : [à compléter] ☐

h) Votre pays applique-t-il l'approche écosystémique ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, décrire de quelle manière : [à compléter]

i) Votre pays prend-il des mesures spécifiques pour éviter la pollution des eaux souterraines ?

Oui ☐/Non ☐

Dans l'affirmative, ~~énumérer~~ décrivez brièvement les mesures les plus importantes : [à compléter]

2. ~~Votre~~La législation nationale de votre pays exige-t-~~il~~le une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans le contexte transfrontière ?

Oui ☐/Non ☐

~~Votre pays a-t-il établi des procédures d'EIE transfrontière ?~~

~~Oui ☐/Non ☐~~

Dans l'affirmative, ~~indiquer~~ décrivez brièvement la législation applicable ainsi que toute modalité d'exécution afférente ~~(préciser le nom et le chapitre des lois pertinentes)~~. (N. B. : Si votre pays est Partie à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, vous pouvez renvoyer au rapport établi par votre pays au titre de cette Convention.) : [à compléter]

IV. Questions finales

1. Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre pays dans l'application de la Convention et la coopération concernant les eaux transfrontières ?~~(*préciser*) : [à compléter]~~

Différences entre les cadres nationaux administratifs et juridiques ☐

Manque de données et d'informations pertinentes ☐

Difficultés rencontrés quant au partage des données et informations ☐

Fragmentation sectorielle au niveau national ☐

Barrière de la langue ☐

Ressources limitées ☐

Pressions environnementales, par exemple, événements extrêmes ☐

Préoccupations liées à la souveraineté ☐

Veuillez dresser la liste d'autres difficultés et/ou apportez des précisions supplémentaires : [à compléter]

2. Quels ont été ses principaux succès dans l'application de la Convention et la coopération concernant les eaux transfrontières ?~~Quels sont les éléments clefs de ce succès ? (*donner des exemples concrets*) : [à compléter]~~

Gestion améliorée de l'eau ☐

Intégration régionale renforcée, par exemple, au-delà de l'eau ☐

Adoption d'arrangements de coopération ☐

Adoption de plans et de programmes communs ☐

Coopération durable et viable à long-terme ☐

Soutien financier pour des activités communes ☐

Volonté politique plus ferme concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ☐

Amélioration des connaissances et de la compréhension ☐

Prévention des litiges ☐

Engagement des parties prenantes ☐

Veuillez dresser la liste d'autres accomplissements, clés du succès, et/ou donnez des exemples concrets : [à compléter]

3. Nom et coordonnées de la personne qui a rempli le questionnaire : [à compléter]

Date : [à compléter] Signature : [à compléter]

4. ~~Communiquer toute information complémentaire sur le processus d'établissement du rapport (par exemple, s'il y a eu échange ou consultation au sein de l'organe commun ou avec les pays riverains), notamment concernant les institutions qui ont été consultées (*préciser*) : [à compléter]~~

Veuillez indiquer quelles institutions ont été consultées en vue de remplir le questionnaire :

- Organe commun ou mécanisme ☐
- Autres pays riverains ou aquifères ☐
- Autorité nationale de gestion de l'eau ☐
- Agence/autorité chargée de l'environnement ☐
- Autorité de bassin (nationale) ☐
- Gouvernement local ou provincial ☐
- Étude géologique (nationale) ☐
- Ministères n'étant pas spécifiquement responsables de l'eau, par exemple, le Ministère des affaires étrangères, de la finance, des forêts et de l'énergie ☐
- Organisations de la société civile ☐
- Associations d'usagers de l'eau ☐
- Secteur privé ☐
- Autre (énumérez) : [à compléter]

Veuillez décrire brièvement le processus par lequel le questionnaire a été rempli : [à compléter]

5. Consigner ici toute autre observation : [à compléter]

Nous vous remercions d'avoir pris le temps d'établir le présent rapport.